



VILLE D'ANDENNE

A tous les services

Date : Vendredi 8 avril 2016
N/Réf. : SECR/YG/af/2016.04.004
V/Réf. :

Objet : Informations communales – Présentation des points au Collège – ANDANA – Procédure – Rappels et précisions - Instructions (1)

1. Les services ont l'obligation de présenter les points au Collège communal en faisant usage d'ANDANA; cette obligation ne connaît que quelques rares exceptions pour des raisons d'ordre technique.

Cette obligation ne s'étend pas aux membres du Collège communal : en ce qui les concerne, le principe est la présentation sur support papier; cependant, lorsqu'à l'intervention de son secrétariat un membre du Collège décide de présenter un point sur ANDANA, l'agent doit respecter les prescriptions d'utilisation d'ANDANA (présentation, proposition de décision, ...).

2. Les points doivent désormais être validés les mercredis à 15h00 **au plus tard**. C'est la validation qui permet au Directeur général d'en prendre connaissance.

3. La présentation des points sur ANDANA implique une **triple intervention** :

- tout d'abord, celle de l'**agent** assurant la confection du point;
- ensuite, celle de son chef de service, qui en qualité d'agent **vérificateur**, doit le vérifier et le valider;
- enfin, celle du **Directeur général** qui examine les points un à un et décide soit de les intégrer dans un ordre du jour déterminé, soit de renvoyer un point à son auteur pour adaptation, soit plus rarement de refuser un point (double emploi, décision définitive déjà prise, ...).

4. Les réunions du Collège communal se tiennent toutes les semaines le vendredi à 8h45; il est donc aisé aux services de **programmer** leurs travaux de manière à présenter les points **tout au long de la semaine**, dès qu'un dossier a été finalisé; cette manière de faire garantit une meilleure fluidité de la gestion des dossiers, notamment en fin de course lors de la confection de l'ordre du jour.

Certains services procèdent de la sorte, le rédacteur des points et le chef de service remplissant correctement leurs missions.

5. Force est cependant de constater que des points, en nombre de plus en plus important, sont présentés et/ou validés le mercredi **en dernière minute**, voire **après l'heure fixée**.

Il en résulte une accumulation de plusieurs dizaines de points, à examiner par le Directeur général dans des délais très courts. Concrètement, ce sont fréquemment plusieurs centaines de pages qui doivent ainsi être passées en revue dans la précipitation.

...

La transmission de l'ordre du jour aux membres du Collège communal peut s'en trouver retardée.

Certains agents validateurs concentrent en effet les points jusqu'en dernière minute et les présentent « *en masse* » alors qu'ils ont été confectionnés tout au long de la semaine; d'autres valident précipitamment (parfois sans relire, comme en témoignent certaines présentations et l'orthographe déficientes). Cette manière de faire est à revoir.

6. Il est rappelé aux agents des services, ainsi qu'aux agents validateurs :

- que les points sont à confectionner et à valider tout au long de la semaine, au fur et à mesure de leur finalisation : dès qu'un point est prêt à être présenté au Collège, il doit l'être;
- que l'agent validateur a pour obligation de vérifier si ce qui est présenté est correct. Si ce n'est pas le cas, il n'a pas à valider le point : il doit soit le corriger, soit le faire corriger par son service sous ses instructions et son contrôle. Ceci concerne aussi bien la présentation, la formulation et l'orthographe, que le contenu (sur le plan factuel et sur le plan juridique), ainsi que les annexes et projets de délibérations.

7. En tout état de cause, les points (sauf urgence : une note spécifique y est consacrée) ne seront plus intégrés dans l'ordre du jour s'ils sont validés après le mercredi à 15h00.

8. Dorénavant, de manière plus systématique, les points mal intitulés, mal présentés, truffés de fautes d'orthographe, dont les annexes sont trop volumineuses ou ne correspondent pas, ... seront retournés à leur auteur, pour être adaptés.

Il est parfaitement anormal que dans une ville de notre taille, les ordres du jour du Collège s'étendant sur plusieurs centaines de pages, ce soit en fin de course le Directeur général qui doit apporter des modifications aussi basiques qu'actuellement.

* * *

Ces instructions sont d'application immédiate.

Bien cordialement,


Yvan GEMINE
Directeur général

Annexe(s) : /

Copie(s) : /